



Plan commission non atteignable

Par **gl1**, le **20/02/2014** à **10:18**

Bonjour, Commercial, un pourcentage de mon salaire est indexée à une part variable. Le plan de commissionnement imposé pour 2014 est totalement innatteignable (notamment de part l'absence des produits permettant de faire le chiffre d'affaire attendu), ce qui va imputer de 30% la part de mon salaire variable. On m'a imposé de signer ce plan, ce que j'ai fait en notifiant mon désaccord sur les modalités de calcul. Ceci est resté sans réponse et sans effet de la part mon management et de ma RH. Jusqu'à quelle mesure il est possible de fixer des objectifs innatteignables conduisant à une perte potentielle de salaire ? Si le management et la RH ne répondent pas à ma demande d'ajustement (ou ne justifie meme pas leur refus), ai-je d'autre recours ayant une probabilité d'aboutir positivement ? Merci pour vos conseils.

Par **moisse**, le **20/02/2014** à **11:59**

Bonjour, A cette heure vous n'avez pas la possibilité de démontrer que les objectifs ne sont ni réalistes ni réalisables. Par contre il faut effectivement porter ces observations à votre direction, si possible en proposant soit un réajustement des objectifs, soit les moyens à mettre en œuvre pour leur réalisation. Précisez qu'en l'état votre rémunération est remise globalement en cause. Ensuite le temps passera et vous serez en mesure de réclamer une remise à niveau.